

La TNT passe à la haute définition



De quoi s'agit-il ?

Pourquoi cette évolution ?

Qui est concerné?

Comment vérifier son équipement ?

Les aides de l'ANFR :

- aide à l'équipement : pour les personnes exonérées de la redevance TV, et ne recevant la télévision que par antenne râteau : son montant sera de 25€ (coût d'un adaptateur)
- Assistance de proximité :prestation gratuite de mise en service réservée aux foyers dépendant exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou un handicap supérieur à 80%

✿ Retrouvez tous les détails en suivant ce lien

ou pour plus d'informations sur le site : www.recevoirlatnt.fr ou centre d'appel No 0970 818 818